



INFO RAPIDE



CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - 05 59 25 37 14 - www.cfdtcapb.fr

INFO RAPIDE n°72 – 05 octobre 2022

Information de la CFDT aux agents de la Communauté d'Agglomération Pays basque et du Centre Intercommunal d'Action Social du Pays basque

ELECTION PROFESIONNELLE 2022 > le jeudi 8 décembre 2022

Aux élections, et si je me présentais avec la CFDT de la CAPB et du CIAS Pays basque ?

POURQUOI ETRE CANDIDAT.E ?

Le principe de la participation des agents est mentionné à l'article L112-1 du code général de la fonction publique : « Les agents publics participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires régissant les fonctionnaires et des règles relatives aux conditions d'emploi des agents contractuels, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de certaines décisions individuelles. »



➤ S'engager en tant que représentant.e du personnel, c'est être acteur ou actrice de ce qui se passe dans la collectivité

➤ S'il n'y a pas de liste montée, alors la collectivité procède à un tirage au sort au sein du personnel... il y aura alors des représentant.e.s désigné.e.s... mais avec quelles motivations pour défendre les dossiers des collègues ou les conditions de travail ?

➤ Un mandat syndical n'engage que sur la durée de ce mandat : 4 ans. Du temps vous est accordé pour ces missions, c'est du temps de travail ! Vous avez aussi droit à 12 jours de formation syndicale par an !

➤ Parler pour les autres en plus de parler pour soi-même, c'est afficher une capacité à assumer une responsabilité collective et prétendre à de nouvelles compétences.

➤ La CFDT est un syndicat qui privilégie le dialogue et la négociation en première intention. Si vous aimez partager vos idées, être force de proposition, si vous êtes prêts à construire ensemble, alors la CFDT est le syndicat qu'il vous faut !

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



Vous avez des questions ?  Sollicitez-nous !

D'accord, mais on se présente pour quoi ?

Les élections professionnelles permettent de renouveler les représentant.e.s du personnel au sein

1/ Les élections professionnelles permettent de renouveler les représentant.e.s du personnel au sein des instances paritaires. Elles auront lieu le 8 décembre 2022.

Elles permettent d'élire, à bulletin secret, nos représentant.e.s au sein de ces différentes instances :

► Comité Social Territorial (CST – vote le 8 décembre à l'urne)

- Nouvelle instance, fusion du CT et du CHSCT
- Pour les collectivités de moins de 50 agents : placé auprès du Centre de Gestion
- Pour les collectivités de plus de 50 agents : CST autonome au sein de la collectivité (donc la CAPB et le CIAS Pays basque)

► Formation Spécialisée (F.S)

Au-delà d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents ou lorsque des risques professionnels particuliers le justifient, est créée une formation spécialisée, dénommée formation spécialisée du comité, chargée des questions de santé et sécurité au travail (en remplacement en quelque sorte des anciens CHSCT)

- Il peut être créé une Formation Spécialisée du comité ou bien des Formation Spécialisée de site ou de service. La Cfdt a déjà fait savoir qu'elle demanderait la création de 3 FS, une pour la Capb, une pour le Cias Pays basque et une pour la DGA PCVD.

2/ Les élections professionnelles permettent de renouveler les représentant.e.s du personnel au sein des instances paritaires placées au CDG 64. Elles auront lieu du 5 au 8 décembre 2022.

Elles permettent d'élire, par vote électronique, nos représentant.e.s au sein de ces différentes instances :

► Commission Consultative Paritaire (CCP unique pour toutes les catégories - vote électronique du 5 au 8 décembre)

- **Placée auprès du Centre de Gestion 64** pour les collectivités de moins de 350 agents, ou pour les collectivités de plus de 350 agents qui en font le choix
- Compétente pour les **agents de contractuels de droit public**, elle a les mêmes attributions que la CAP

► Commissions Administratives Paritaires (CAP A, B et C, une pour chaque catégorie - vote électronique du 5 au 8 décembre)

- Placées auprès du Centre de Gestion pour les collectivités de moins de 350 agents, ou pour les collectivités de plus de 350 agents qui en font le choix
- Elles doivent rendre des avis sur des questions d'ordre individuel liées à la carrière des agents, en cas de décision défavorable de la collectivité (ce qui peut aller de la contestation d'entretien professionnel au licenciement en cours de stage).

Depuis 4 ans la Cfdt de la Capb et du Cias Pays basque travaille pour obtenir des nouveaux acquis sociaux avec le sens de l'intérêt général et le souci du collectif.

Vous voulez rejoindre une équipe et un collectif dynamique pour les élections ?

N'hésitez pas à nous contacter !



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... **Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !**

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr